

14 JUILLET 2021

15h00 : **Marche « 8 à 10 km » (2 h)**

*Association Culture et Loisirs*

15h00 : **Concours de pétanque**

*Club Entre Nous*

Jeux de cartes, palets, ...

Ventri'gliss ( pour les enfants )

**Le City Stade et le court de tennis sont à vous !**

17h30 : **Yoga plein air**

*avec Nathalie MOUNE*

**A partir de 16h : BAR, proposé par le Foyer des Jeunes**

**18h00 : Vin d'honneur communal**

A partir de 19h30 :

**Moules-Frites avec le Foyer des Jeunes**

Adulte : 12 € / Enfant : 7 €

**Réservations :**

Tanguy CHARRIER : 07 55 67 30 30

Floriane FOURNIER : 07 86 72 51 07

Musiques et Animations avec  
Guillaume CARTRON

**23h00 : Feux d'artifice**

**Parking : accès rue des Fiefs  
Parking PMR au stade**



**Un conseiller numérique dans votre commune!**  
Intéressé.e par des ateliers individuels ou collectifs gratuits autour du numérique?

## NOUVEAUTE !! DEVENIR AUTONOME EN ADOPTANT LE NUMERIQUE

Un conseiller numérique vous propose gratuitement des ateliers de 2 heures, avec matériel fourni:

- Initiation au clavier/souris
- Découverte des environnements Windows et Android ,logiciels de traitement de texte (Word, Libre Office)
- Création et fonctionnement d'une boîte mail.
- S'appropriier l'outil du web.
- Accès aux sites d'E-Administration (Retraite, impôts. gov, CAF)

Ces ateliers fonctionnent en individuel ou collectif (10 personnes maximum)

**TOUS LES VENDREDIS de 14H à 17h30**  
salle de la Mairie à la Réorthie à partir du 24 juin



**Inscription au : 06 19 57 24 49**



FRANCE NUM



## NUISANCES, INCIVILITÉS ...

(Arrêté Préfectoral - 31 mai 2022)

« Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels que les travaux de bricolage, de rénovation, de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, bétonnières, tronçonneuses, etc ... sont autorisées » :

**Du lundi au vendredi,**  
**de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h30**  
**Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**  
**Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

L'intégralité de cet arrêté est disponible en Mairie ou sur le site Internet.

**Choisir le bon moment**

**c'est moins dérangeant!**



**BRUITS de voisinage**

**Tous responsables  
Tous concernés**

## GRIPPE AVIAIRE : Levée des mesures pour les basses-cours des particuliers

(Arrêté Préfectoral - 15 juin 2022)

Les mesures pour les particuliers détenant des basses-cours ont été allégées avec l'arrêt du confinement des volailles, en claustration ou sous filet, mais toujours le maintien de la protection des points d'alimentation et d'abreuvement hors d'atteinte de l'avifaune sauvage. Par ailleurs, le Préfet a demandé aux communes de Vendée de recenser toutes les basses-cours sur leur territoire.

## ALERTE EAU POTABLE



### Mesures de limitation des usages de l'eau en Vendée

17 juin 2022

(Arrêté Préfectoral - 15 juin 2022)

Le déficit de pluie accumulé depuis cet hiver reste fort. Les fortes chaleurs de juin et les chaleurs à venir vont accélérer la baisse des débits des cours d'eau.

Le services de l'État procèdent à des contrôles (34 réalisés entre le 8 mai et le 10 juin).

Au vu des fortes températures, le préfet de la Vendée invite chaque utilisateur d'eau à être vigilant et à agir afin de maîtriser sa consommation.

### Principales mesures (arrêté préfectoral du 15 juin 2022) :

- interdiction d'arroser en journée :
  - les jardins entre 8h et 20h,
  - les potagers entre 10h et 18h,
  - les terrains de sport, les golfs entre 8h et 20h.
- Interdiction totale :
  - de remplir les piscines, d'alimenter les fontaines,
  - de laver les véhicules chez les particuliers,
  - de nettoyer les façades par les particuliers.

Le détail des mesures est à consulter sur [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)



## GITES COMMUNAUX

La saison estivale approche et les gîtes de la commune sont prêts à accueillir leurs premiers vacanciers !

### Gîtes communaux

Des réservations sont encore possibles dans les deux gîtes communaux " Les Vallées" et "Les Terrasses".

**Contacts et réservations** : Maire de la Réorthe au 02.51.27.81.52 ou sur le site des gîtes de France [www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)

### Gîtes et chambres d'hôtes particuliers

La commune a également la chance d'avoir de nombreux hébergeurs touristiques sur son territoire (gîtes, chambres d'hôtes). La liste des gîtes et chambre d'hôtes est disponible en Mairie ou sur le site de la commune [www.lareorthe.fr](http://www.lareorthe.fr).

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE « FOYER DES JEUNES »

La toiture, les menuiseries sont terminées. Le bardage va être posé prochainement . Suivront les derniers travaux de finition avec l'électricité, le chauffage et le sol.

Ces travaux , d'un montant de 99 238 € HT, sont subventionnés par :

- **Etat (DSIL 2021) 39 695.34 €**
- **Région (Fonds Jeunesse et Territoires) : 19 847 €**
- **SYDEV15 844 €**



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU



LES CONSEILS GRATUITS  
D'UN ARCHITECTE  
POUR VOTRE PROJET ?

Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



Renseignements  
02 51 37 44 95  
caue85@caue85.com

> en savoir + : [www.caue85.com](http://www.caue85.com)

CONSTRUIRE ADAPTER  
AGRANDIR SURELEVER  
REHABILITER DIVISER



Architecte - Vendée (architecture et urbanisme) (photo photo house)  
Architecte - Vendée (architecture et urbanisme) (photo photo house)  
Architecte - Vendée (architecture et urbanisme) (photo photo house)  
Paysagiste - Vendée (landscaping)

### VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

## LE GRAND DÉFI « PAYS DE SAINTE HERMINE »

Après deux années d'absence en raison de la crise sanitaire, le Grand Défi est de retour, le **dimanche 17 juillet** à Saint Martin Lars.

Le Foyer des Jeunes de La Réorthe est super motivé—**Venez nombreux les supporter !!**



## FRELONS ASIATIQUES

Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques, surtout n'intervenez pas vous-même ! L'intervention du professionnel conventionné avec la commune est à mobiliser ( 50 % du montant de la facture est pris en charge par la municipalité).

**Avant toute intervention, contactez la Mairie de La Réorthe.**



## YOGA SUR CHAISE

La 1ère édition du « YOGA SUR CHAISE » proposée à nos aînés se clôturera le 9 juillet 2022 autour d'un verre de l'amitié. 16 réorthais ont pu bénéficier des cours dispensés par Nathalie MOUNÉ professeur de Yoga.

Les membres du CCAS ont souhaité reconduire cette activité pour la saison 2022-2023. Les cours reprendront le 1er Octobre 2022 à la salle plurivalente des vestiaires du stade. Le tarif est fixé à 3€ la séance.



**Renseignements : Paule RENOU au 06 47 58 76 88**

## RESTEZ INFORMÉS !

Pour tout savoir sur la vie communale, être au courant des derniers évènements, recevoir les alertes, connectez-vous :

Sur le site Internet de la commune : [www.lareorthe.fr](http://www.lareorthe.fr)

Sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/LaReorthe.Mairie>

Ou installez l'application gratuite **CITYALL** sur votre téléphone !



## DISTRIBUTION DES REVENUS DES BOIS-GÂTS

**Du 05 au 16 juillet  
en Mairie - aux horaires d'ouverture**

02 juillet

**Fête des prix École des Deux Lays, salle Clemenceau**

14 juillet

**Fête Nationale au stade**

*Avec les associations Réorthaises*

*Repas moules/frites, Foyer des jeunes.*

*Feu d'artifice*

17 juillet

**Le Grand Défi, à St Martin Lars**

28 août

**Fête de l'Anguille, Foyer Rural**

17 septembre

**Marché gourmande, La Marelle et OGEC**

2 octobre

**Repas campagnard, Paroisse**

